



# **BRISER LE SILENCE : MÉDIATION FAMILIALE ET RECONNAISSANCE DES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE**

**Guide de formation**

**24 au 26 septembre 2025**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>HORAIRE DE LA FORMATION</b>	5
PRÉAMBULE	6
MISE EN CONTEXTE	7
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE GÉNÉRAUX	7
<b>JOUR 1   9 H À 16 H 30</b>	8
Accueil et introduction inclusive	8
Créer un « Brave Space » (Espace de courage et de respect mutuel)	8
Usage des pronoms et valorisation de la diversité familiale	9
Brise-glace inclusif	9
Principes de base en médiation familiale	10
La médiation dans le continuum des méthodes de résolution des différends	10
Violence fondée sur le genre et réalités familiales 2SLGBTQIA+	11
Mise en contexte et activation des connaissances	12
Le cycle de la violence conjugale	12
Signaux d'alerte et dépistage	12
Comment aborder le dépistage ?	12
Réalités spécifiques aux familles 2SLGBTQIA+	14
Synthèse	14
Dépistage et évaluation des risques	14
Outils et techniques d'évaluation	14
Mise en pratique : fiche Jeux de Rôles	15
Synthèse et transition	15
Stratégies pour instaurer un climat de sécurité et d'inclusion	16
Introduction	16
Stratégies de sécurité en médiation	16
Inclusion et diversité familiale	17
Synthèse et mise en commun	17
<b>JOUR 2   9 H À 16 H 30</b>	19
Impacts de la violence sur les enfants et les familles	19
Introduction	19
Impacts sur les enfants	19
Impacts sur les familles et les parents	20



Activité interactive et synthèse .....	20
Rôle et responsabilités du médiateur en contexte de violence et de diversité .....	21
Techniques de médiation - Mise en contexte.....	21
Neutralité et sécurité : un équilibre fragile.....	21
Impartialité, neutralité et perception : responsabilités légales et éthiques.....	22
Inclusion et diversité familiale .....	22
Synthèse .....	23
Techniques d'intervention inclusives en contexte de violence et diversité .....	23
Introduction .....	23
Techniques de base.....	24
Jeu de rôles .....	24
Synthèse .....	24
Plan parental en contexte de violence et diversité familiale.....	25
Introduction .....	25
Principes et adaptations du plan parental.....	25
Synthèse et mise en commun.....	26
<b>JOUR 3   9 H À 13 H .....</b>	<b>28</b>
Simulations intégrées : violence, hauts conflits et diversité familiale .....	28
Introduction aux simulations .....	28
Simulations : 3 cas pratiques .....	28
Synthèse collective.....	29
Discussion réflexive et éthique .....	29
Mise en contexte.....	29
Débat structuré : « Et si... » .....	29
Apports et ressources .....	30
Synthèse .....	30
Clôture - Synthèse, ressources et engagement personnel .....	31
Tour de table des acquis .....	31
Engagement personnel .....	31
Clôture.....	31
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 3 .....</b>	<b>37</b>



ANNEXE 4 .....	38
ANNEXE 5 .....	39
ANNEXE 6 .....	40
ANNEXE 7 .....	41
ANNEXE 8 .....	42
ANNEXE 9 .....	46
ANNEXE 10 .....	47
ANNEXE 11 .....	48
ANNEXE 12 .....	49
ANNEXE 13 .....	51
ANNEXE 14 .....	53

## HORAIRE DE LA FORMATION

### JOUR 1

<b>9 H À 10 H 25</b>	ACCUEIL ET PRINCIPES DE BASES
<b>10 H 25 À 10 H45</b>	<b>PAUSE</b>
<b>10 H 45 À 12 H 15</b>	VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LES RÉALITÉS FAMILIALES 2SLGBTQIA+
<b>12 H 15 À 13 H 15</b>	<b>DÎNER</b>
<b>13 H 15 À 14 H 30</b>	DÉPISTAGE ET ÉVALUATION DES RISQUES
<b>14 H 30 À 14 H 45</b>	<b>PAUSE</b>
<b>14 H 45 À 16 H</b>	STRATÉGIES POUR INSTAURER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ ET D'INCLUSION

### JOUR 2

<b>9 H À 10 H 30</b>	IMPACTS DE LA VIOLENCE SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES
<b>10 H 30 À 10 H45</b>	<b>PAUSE</b>
<b>10 H 45 À 12 H 15</b>	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MÉDIATEUR EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE DIVERSITÉ
<b>12 H 15 À 13 H 15</b>	<b>DÎNER</b>
<b>13 H 15 À 14 H 30</b>	TECHNIQUES D'INTERVENTION INCLUSIVES EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE DIVERSITÉ
<b>14 H 45 À 15 H</b>	<b>PAUSE</b>
<b>15 H À 16 H 15</b>	PLAN PARENTAL EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE DIVERSITÉ FAMILIALE

### JOUR 3

<b>9 H À 10 H 45</b>	SIMULATIONS INTÉGRÉES : VIOLENCE, HAUTS CONFLITS ET DIVERSITÉ FAMILIALE
<b>10 H 45 À 11 H</b>	<b>PAUSE</b>
<b>11 H À 12 H</b>	DISCUSSION RÉFLEXIVE ET ÉTHIQUE
<b>12 H À 12 H 30</b>	CLÔTURE



La présente formation a pour objectif de combler le besoin de formation en français dans le domaine de la médiation familiale en Ontario et au Canada. La formation et les guides de formation qui l'accompagnent ont été élaborés par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) avec l'appui financier du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

À noter que le contenu n'engage que l'AJEFO et ne traduit pas nécessairement le point de vue du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Veuillez prendre note que le terme masculin « médiateur » est utilisé dans ce document afin de ne pas en alourdir le texte. Les termes employés pour désigner ces personnes doivent donc être entendus dans leur sens générique. Ils ont à la fois valeur de féminin, de masculin et de neutre.

L'AJEFO remercie les personnes suivantes qui ont contribué de nombreuses heures à l'élaboration de cette formation et sans qui ce projet n'aurait pas pu être réalisé.

Me Jean-François Laberge

Me Julie Guindon

Me Danielle-Kelly Raymond

Me Edith S. Pérusse

Mme Chaimaa Moukhlisse

Mme Mathilde Hountchégnon

Me Alexanne Stewart

© AJEFO 2025

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du texte contenu dans le présent guide, est strictement interdite sans avoir expressément obtenu le consentement préalable de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO).

## MISE EN CONTEXTE

Cette formation de 2,5 jours vise à renforcer les compétences des médiateurs familiaux dans des contextes où la violence fondée sur le genre, les hauts conflits et les réalités des familles diversifiées (incluant les familles 2SLGBTQIA+) sont présents.

La première partie de la formation porte sur les principes généraux de la médiation familiale et sur la reconnaissance des différentes formes de violence et de déséquilibre de pouvoir. Elle permet aux participants de développer leur capacité à dépister la violence, à comprendre ses répercussions sur les enfants et à adapter leur posture professionnelle en conséquence.

La deuxième partie de la formation porte sur l'adaptation des techniques d'intervention et des plans parentaux en contexte de violence, de hauts conflits et de diversité familiale. Elle propose des outils concrets pour accompagner les parties vers des ententes sécuritaires, réalistes et inclusives.

Chaque partie du présent guide commence par un énoncé des objectifs d'apprentissage spécifiques, afin que l'apprenant puisse identifier clairement les compétences et connaissances acquises à la fin de chaque section.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et interactives : exposés, études de cas, mises en situation, simulations et discussions réflexives. Elles visent non seulement l'acquisition de savoirs et d'outils pratiques, mais aussi une réflexion personnelle sur la posture du médiateur face aux enjeux de sécurité, de neutralité et d'inclusion.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE GÉNÉRAUX

Les objectifs d'apprentissage généraux de cette formation sont énoncés ci-dessous et portent sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la médiation familiale en contexte de violence fondée sur le genre, de hauts conflits et de diversité familiale :

1. Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant de comprendre les modèles de médiation familiale, de distinguer conflit, haut conflit et violence, et de reconnaître les impacts de la violence conjugale et familiale, notamment sur les enfants.
2. Développer une posture professionnelle et inclusive favorisant le respect, la sécurité et la reconnaissance de la diversité (incluant les réalités des familles 2SLGBTQIA+), tout en prévenant les biais et les dynamiques de pouvoir inéquitables.
3. Expérimenter et maîtriser des techniques d'intervention (dépistage, écoute active, reformulation, entretiens séparés, recadrage) pour gérer efficacement les émotions, réduire les déséquilibres de pouvoir et soutenir un climat propice à la médiation.
4. Accompagner les parties vers des ententes sécuritaires et réalistes, notamment à travers l'élaboration de plans parentaux adaptés aux contextes de violence, de hauts conflits et aux différentes configurations familiales.

## ACCUEIL ET INTRODUCTION INCLUSIVE

## TEMPS : 45 MINUTES (9 H À 9 H 45)

Au début de la formation, à titre d'introduction et de mise en contexte :

- Souhaiter la bienvenue aux participants.
- Souligner l'appui financier du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario et expliquer les motifs derrière cette initiative (besoin marqué de formation en français dans le domaine).
- Souligner l'accréditation du Barreau de l'Ontario (les heures estimées sont de 8, 25 heures de professionnalisme et 4, 75 heures sur le droit de fond – à la fin de la formation un courriel sera envoyé confirmant le nombre exact d'heures accréditées, avec une copie de votre certificat et un sondage relié à la formation); La formation est aussi reconnue et approuvée par l'OAFM– Ontario Association of Family Mediators.
- Présenter les formatrices.
- Présenter les objectifs d'apprentissages généraux de la formation
- Offrir un aperçu du programme de la formation à l'aide de la présentation PowerPoint
- Expliquer la méthodologie fondée sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage spécifiques et expliquer que la formation sera interactive et comprend du travail en petits groupes.

## CRÉER UN « BRAVE SPACE » (ESPACE DE COURAGE ET DE RESPECT MUTUEL)

**Introduction du concept :** Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette formation ! Avant de plonger dans le contenu, je souhaite que nous prenions un moment pour établir ensemble l'ambiance de nos échanges. Au-delà d'un 'espace sûr' où chacun se sentirait protégé, je vous propose de créer un « brave space », un espace de courage. Pourquoi « courage » ? Parce que la médiation, particulièrement dans les contextes de violence, de hauts conflits et de diversité, nous confronte parfois à des situations difficiles, des points de vue différents et des moments où nous pourrions nous sentir contrariés. C'est en faisant preuve de courage que nous pourrons explorer ces zones d'inconfort, apprendre et grandir ensemble, en restant respectueux les uns envers les autres.

L'idée des espaces va au-delà du simple « safe space » en reconnaissant que la croissance et l'apprentissage peuvent exiger un certain degré d'inconfort et de courage face à de nouvelles perspectives.

- **Règles de base du « brave space » :**
  - **Respect mutuel** : Écouter activement, même si nous sommes en désaccord.
  - **Confidentialité des échanges** : Ce qui est partagé dans cette salle reste dans cette salle (en dehors des apprentissages généraux).
  - **Partage de l'aire de parole** : Veiller à ce que chacun ait l'occasion de s'exprimer.
  - **Intention positive** : Partir du principe que chacun vient avec une intention d'apprendre et de contribuer positivement.
  - **"Oups" et "Aïe"** : Si quelqu'un dit quelque chose d'involontairement blessant (« Oups »), l'autre personne peut le signaler ("Aïe") sans jugement, pour favoriser l'apprentissage mutuel.
  - **Centré sur l'apprentissage** : L'objectif est d'apprendre et de développer nos compétences.



---

## USAGE DES PRONOMS ET VALORISATION DE LA DIVERSITÉ FAMILIALE

**Introduction de l'usage des pronoms :** Dans cette formation, nous nous efforçons de créer un environnement inclusif pour tous. Cela passe aussi par le respect de l'identité de chacun, y compris l'identité de genre. Pour cela, je vous invite, si vous êtes à l'aise, à partager vos pronoms lorsque vous vous présenterez. Par exemple, je suis XXX et mes pronoms sont [il/elle/iel, etc.]. C'est une façon simple de montrer notre respect mutuel et de créer un environnement où chacun se sent vu et reconnu.

**Valorisation de la diversité familiale :** En tant que futurs ou actuels médiateurs familiaux, nous savons que la famille revêt aujourd'hui de multiples formes. Qu'il s'agisse de familles biparentales, monoparentales, recomposées, adoptives, homoparentales, transparentes ou issues de la diversité culturelle, chaque structure a sa propre richesse et ses propres défis. Cette formation est conçue pour vous outiller à accompagner toutes ces réalités avec compétence et sensibilité. Nous valorisons ici chaque modèle familial et nous engagerons à utiliser un langage et des approches qui reflètent cette pluralité.

---

### BRISE-GLACE INCLUSIF

**Tour de table avec pronoms et une touche personnelle inclusive :** Pour commencer, je vous propose un rapide tour de table. J'aimerais que chacun se présente en indiquant :

1. Votre prénom et vos pronoms (si vous êtes à l'aise).
2. Votre rôle ou votre intérêt pour la médiation familiale.
3. Et pour briser la glace de manière inclusive : Décrivez en un mot ou une courte phrase ce que représente pour vous la « famille » au sens large. Cela peut être une émotion, un lieu, une valeur ou une image.

Exemples de réponses attendues pour le brise-glace :

- La famille, c'est mon ancre.
- Pour moi, la famille est un réseau de soutien.
- C'est la diversité des liens.
- La famille est un havre de paix.



## PRINCIPES DE BASE EN MÉDIATION FAMILIALE

### TEMPS : 45 MINUTES (9 H 45 À 10 H 30)

Avant d'entamer cette partie, afficher les objectifs d'apprentissage spécifiques à l'écran afin de donner aux participants un aperçu des apprentissages qui y sont associés

#### Objectifs d'apprentissage spécifiques :

1. Connaître et comprendre la définition du terme « médiation familiale » retenue pour la présente formation.
2. Situer la médiation familiale dans le continuum des méthodes de règlement des différends en droit de la famille.
3. Identifier les principes de base de la médiation familiale (p. ex. climat de coopération, sécurité, négociation dans l'intérêt supérieur des enfants).
4. Reconnaître la diversité des profils et postures de médiateurs familiaux, incluant les qualités personnelles et interpersonnelles liées à la sécurité et à l'inclusion.
5. Découvrir les différents types de médiation familiale (évaluative, narrative, facilitatrice, transformative) et réfléchir à leur pertinence en contexte de violence, hauts conflits et diversité familiale.

#### Définition de la médiation familiale

- Demander au groupe de proposer leur propre définition de la médiation familiale.
- Présenter la définition retenue pour la formation (**Annexe 1 – « Définition de la médiation familiale »**)
- Insister sur les points essentiels :
  - Approche facilitante, volontaire et non accusatoire.
  - La médiation vise à favoriser le dialogue, même en contexte de conflit ou de déséquilibre.
  - Les parties sont responsables de trouver leurs propres solutions.
  - Le rôle du médiateur inclut la sécurisation des échanges et la prise en compte de la diversité.

## LA MÉDIATION DANS LE CONTINUUM DES MÉTHODES DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

### TEMPS : 30 MINUTES (9 H 55 À 10 H 25)

- Demander aux participants de nommer différentes méthodes de résolution de différends (arbitrage, négociation, litige, conciliation, etc.) et de situer la médiation parmi elles.
- Orienter les participants vers **l'Annexe 2 – Continuum des méthodes de résolution des différends**.
- Mettre en lumière
- Introduction des biais : En tant que médiateurs, notre impartialité et notre neutralité sont les piliers de notre pratique. Cependant, il est crucial d'être conscients de nos propres biais, qu'ils soient conscients ou inconscients. Parmi ceux-ci, les biais hétérocentrés sont particulièrement pertinents en médiation familiale.
  - Qu'est-ce que l'hétérocentrisme ? L'hétérocentrisme est la tendance, souvent inconsciente, à considérer l'hétérosexualité comme la norme ou le modèle par défaut des relations et de la parentalité. Cela peut se manifester par des hypothèses que tous les couples sont composés d'un homme et d'une femme, ou que toutes les familles ont un parent de chaque sexe.



- Impact en médiation :
  - Langage : Utilisation de termes exclusivement hétéronormatifs (le père et la mère, mari et femme) qui peuvent invisibiliser les familles 2SLGBTQIA+.
  - Hypothèses : Supposer des rôles parentaux genrés, des attentes basées sur le sexe des parents ou ne pas envisager des formes de parentalité diverses (ex.: parent social non biologique, polyparentalité).
    - Micro-agressions : Des commentaires ou des questions, même involontaires, qui peuvent dévaloriser ou aliéner les personnes 2SLGBTQIA+ et leurs familles. Conséquences : Les parties 2SLGBTQIA+ peuvent se sentir incomprises, marginalisées, voire exclues du processus, ce qui nuit à leur participation et à l'équité de la médiation.
  - Comment les identifier et les atténuer ?
    - Conscience de soi : Autoréflexion sur nos propres préjugés.
    - Langage inclusif : Utiliser des termes neutres (les parents, les parties) jusqu'à ce que les pronoms ou le vocabulaire spécifique des parties soient connus.
    - Questions ouvertes : Poser des questions qui permettent aux parties de définir leur propre réalité familiale sans imposer de modèle.
    - Formation continue : Se tenir informé des réalités et des défis des familles diverses.
    - Faire une mise en commun pour assurer la compréhension et recueillir les commentaires.

### Pause (20 minutes, 10 h 25 à 10 h 45)

## VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET RÉALITÉS FAMILIALES 2SLGBTQIA+

**TEMPS : 90 MINUTES (10 H 45 À 12 H 15)**

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre les différences entre conflit, haut conflit et violence.
2. Connaître le cycle de la violence conjugale et ses principales manifestations.
3. Identifier les signaux d'alerte (verbaux, non verbaux, comportementaux) révélant la présence possible de violence.
4. Reconnaître les formes spécifiques de violence vécues par les personnes 2SLGBTQIA+, incluant l'outing forcé, le chantage identitaire et la discrimination.
5. Réfléchir aux limites de la médiation lorsqu'un déséquilibre de pouvoir ou un risque de sécurité est présent.



## MISE EN CONTEXTE ET ACTIVATION DES CONNAISSANCES

TEMPS : 10 MINUTES (10 h 45 À 10 H 55)

- Question au groupe : « *Comment distinguer une dispute conjugale, un haut conflit et une situation de violence ?* »
- Recueillir quelques réponses sur tableau à feuilles.
- Référer les participants à **l'Annexe 3 pour les définitions de conflit, haut conflit et aliénation parentale.**

## LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

TEMPS : 25 MINUTES (10 h 55 À 11 H 20)

- Présentation de l'**Annexe 4 - Définition de la violence faite aux femmes**
- Décrire les phases : tensions, explosion, réconciliation / lune de miel.
- Expliquer les impacts psychologiques sur la victime (culpabilité, peur, isolement). Référer les participants à l'annexe 5.
- Discussion guidée : quelles limites ce cycle impose-t-il à un processus de médiation ?

## SIGNALS D'ALERTE ET DÉPISTAGE

TEMPS : 40 MINUTES (11 H 20 À 12 H)

- Présenter les indices à observer lors des entrevues :
  - verbaux (contradictions, minimisation, propos alarmants),
  - non verbaux (peur, hésitations, évitement du regard),
  - comportementaux (contrôle de la parole par un·e conjoint·e, interruptions constantes).

### COMMENT ABORDER LE DÉPISTAGE ?

Expliquer que chaque médiateur a sa façon de poser des questions. Au départ, ce qui est le plus important c'est de créer un climat propice au dévoilement. Il est de la responsabilité du médiateur d'amorcer la conversation sur le sujet de la violence. La façon d'aborder le sujet et de poser les questions est déterminante pour mettre la femme en confiance. Avant de poser des questions relatives à la violence, il est important de ne pas oublier d'expliquer les raisons pour lesquelles le médiateur aborde ce sujet lui donnant ainsi l'opportunité d'y répondre.

Le médiateur débute donc l'entrevue par des questions générales, puis plus spécifiques telles que « la violence est vécue par plusieurs femmes et elle affecte sa santé et son bien-être c'est pour cela qui je demande à chacune d'elles si elle vit une situation de violence ». Par la suite, lorsqu'un climat respectueux s'est établi, le médiateur peut poser des questions directes qui décrivent les comportements des agresseurs, tels que « comment ça se passe dans la relation avec votre conjoint? »



- Expliquer que la violence peut prendre des formes particulières :
  - Outing forcé comme outil de contrôle.
  - Dévalorisation de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle.
  - Discrédit du parent 2SLGBTQIA+ dans un litige parental.
- Au-delà des formes de violence plus traditionnelles que nous venons de distinguer, il est essentiel de reconnaître des formes de violence spécifiques qui touchent particulièrement les personnes et les familles 2SLGBTQIA+. Ces violences peuvent être insidieuses et entraîner des conséquences dévastatrices.
  - L'*Outing* (Révélation forcée de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre) : L'*outing* est l'acte de révéler l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sans son consentement. Cela peut être fait par un ex-partenaire, un membre de la famille, ou toute autre personne. Les conséquences peuvent être la perte de contrôle sur sa propre narration, risque de rejet familial ou social, perte d'emploi, discrimination, violence physique, isolement. C'est une violation grave de la vie privée et de l'autonomie. En médiation, un ex-partenaire pourrait menacer de « *outer* » l'autre pour obtenir un avantage dans la négociation du plan parental ou financier. Le médiateur doit identifier cette menace comme une forme de violence et de chantage.
  - Chantage identitaire (ou chantage à l'identité) : Le chantage identitaire, dans le contexte 2SLGBTQIA+, consiste à menacer de révéler ou de manipuler l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne si elle ne se plie pas aux demandes de l'auteur du chantage. Cela peut aussi inclure la menace de retirer l'accès aux enfants ou de discréditer le parent auprès des autorités ou de l'entourage en raison de son identité. Les conséquences peuvent être la peur constante, stress, isolement, impact sur la santé mentale, prise de décisions sous contrainte, renforcement des dynamiques de pouvoir abusives. En médiation, un parent pourrait menacer l'autre de l'empêcher de voir les enfants ou d'entamer une procédure judiciaire visant à démontrer l'inaptitude parentale en raison de son identité 2SLGBTQIA+, à moins qu'il n'accepte certaines conditions.

#### Présenter les objectifs du dépistage :

- Assurer la sécurité et la protection des personnes vivant une situation de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés
- Identifier la violence auprès d'un couple

#### Déterminer :

- L'habileté de la victime de négocier
- S'il y a pratiques d'abus
- S'il y a coercition; contrôle
- S'il y a intimidation; peur; peur de la violence



## RÉALITÉS SPÉCIFIQUES AUX FAMILLES 2SLGBTQIA+

### TEMPS : 10 MINUTES (12 H À 12 H 10)

- Discussion en petits groupes : comment un médiateur peut-il réagir à un propos discriminatoire en séance ? (Inscrire les notes)

## SYNTHÈSE

### TEMPS : 5 MINUTES (12 H 10 À 12 H 15)

- Revenir aux distinctions essentielles : conflit - haut conflit- violence.
- Souligner le rôle du médiateur : dépister, sécuriser, référer si nécessaire.

## Déjeuner (60 minutes, 12 h 15 à 13 h 15)

## DÉPISTAGE ET ÉVALUATION DES RISQUES

### TEMPS : 45 MINUTES (13 H 15 À 14 H 30)

#### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre l'importance du **dépistage systématique** de la violence et des déséquilibres de pouvoir dans toute médiation familiale.
2. Découvrir et s'approprier les **outils d'évaluation des risques** utilisés en médiation familiale.
3. Identifier les **facteurs de risque** liés à la récidive de violence, aux comportements coercitifs et aux menaces pour la sécurité des enfants.
4. Reconnaître les **barrières spécifiques** rencontrées par les personnes 2SLGBTQIA+ dans les processus de dépistage ( crainte d'outing, méfiance envers les institutions, discrimination).
5. Réfléchir aux **limites de la médiation** lorsque les risques de violence sont élevés.

## OUTILS ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION

### TEMPS : 60 MINUTES (13 h 15 À 13 H 55)

- Présenter les principales méthodes utilisées en médiation familiale :
  - questionnaires et grilles de dépistage,
  - entrevues individuelles (screening),
  - observations en séance conjointe.

- Mettre l'accent sur :
  - facteurs de risque (menaces, antécédents de violence, contrôle coercitif, usage de substances),
  - facteurs de vulnérabilité (isolement, dépendance financière, statut migratoire, identité 2SLGBTQIA+).
- Référer les participants à lire les **Annexe 6 « outils de dépistage », Annexe 7 « dépistage de la violence conjugale/enfant maltraité ».**

---

## MISE EN PRATIQUE : FICHE JEUX DE RÔLES

**TEMPS : 20 MINUTES (13 H 55 À 14 H 20)**

- Diviser les participants en petits groupes.
- Distribuer 2 vignettes inspirées de situations réelles :
  - **Scénario 1** : Dépistage et évaluation des Risques : menace d'*outing*.
  - **Scénario 2** : Dépistage et évaluation des risques : biais hétéronormatif involontaire
- Demander aux groupes :
  - Quels signaux d'alerte identifiez-vous ?
  - Quels outils de dépistage utiliseriez-vous ?
  - Est-ce que la médiation peut continuer ou faut-il orienter ailleurs ?
- Débrefrage collectif avec tableau des réponses.

---

## SYNTHÈSE ET TRANSITION

**TEMPS : 10 MINUTES (14 H 20 À 14 H 30)**

- Souligner que le dépistage est un **processus continu**, pas un simple moment initial.

**Pause (15 minutes, 14 h 30 à 14 h 45)**

**TEMPS : 75 MINUTES (14 H 45 À 16 H)**

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre le rôle central du médiateur dans la création d'un environnement sécuritaire et inclusif.
2. Identifier les stratégies pour réduire les déséquilibres de pouvoir et protéger les parties vulnérables.
3. Développer des habiletés pour instaurer la confiance et la coopération dans un climat marqué par la méfiance.
4. Intégrer des pratiques inclusives et affirmatives pour répondre aux réalités des familles 2SLGBTQIA+.
5. Réfléchir aux aménagements logistiques possibles afin de renforcer la sécurité des enfants.

---

## INTRODUCTION

**TEMPS : 10 MINUTES (14 H 45 À 14 H 55)**

- Question d'ouverture : « *Qu'est-ce qui fait qu'une personne se sent en sécurité dans un espace de médiation ?* »
- Recueillir les réponses et noter au tableau.

---

## STRATÉGIES DE SÉCURITÉ EN MÉDIATION

**TEMPS : 25 MINUTES (14 H 55 À 15 H 20)**

- Présenter les principales stratégies :
  - accueil neutre et respectueux,
  - entrevues séparées (au besoin),
  - règles claires de communication,
  - possibilité de pauses,
  - gestion active du temps de parole.
- Aborder les mesures logistiques :
  - salle d'attente séparée,
  - modalités d'entrée et de sortie,
  - utilisation de plateformes sécurisées pour médiations en ligne.
- Référer les participants à l'**Annexe 8 « informations supplémentaires sur la disposition de la salle »**



---

## INCLUSION ET DIVERSITÉ FAMILIALE

TEMPS : 25 MINUTES (15 H 20 À 15 H 45)

- Illustrer les **principes de pratiques inclusives** :

- Utiliser un langage neutre (parent 1 / parent 2), utiliser des termes non genrés (ex.: les parents au lieu de « le père et la mère ») jusqu'à ce que les parties aient précisé leur identité et leurs pronoms.
- Respecter les pronoms et l'identité de genre,
- Reconnaître la légitimité des familles homoparentales ou polyparentales, ne pas faire d'hypothèses sur le type de relation, la composition familiale ou les rôles en fonction du genre.
- Éviter les micro-agressions et biais implicites.
- Exemples de questions inclusives à intégrer dans le processus de dépistage et d'entrevue initiale :
  - Comment souhaitez-vous que je m'adresse à vous ? (pour les pronoms et la forme d'appel)
  - Comment décrivez-vous votre famille/relation ? (permet d'inclure diverses structures familiales : monoparentale, recomposée, homoparentale, polyamoureuse, etc.)
  - Y a-t-il des aspects de votre identité, de votre culture, de votre orientation ou de vos relations que je devrais connaître pour mieux vous accompagner ?
  - Quelles sont les personnes importantes dans la vie de vos enfants ? (ainsi qu'au sens élargi, c'est-à-dire au-delà des parents biologiques/légaux)
  - Lors du dépistage de la violence : Y a-t-il eu des situations où vous vous êtes senti.e menacé.e ou constraint.e, y compris en raison de votre identité ou de votre orientation ?
- Mini-activité : en dyades, les participants reformulent une phrase discriminatoire ou stigmatisante en une formulation inclusive.

---

## SYNTHÈSE ET MISE EN COMMUN

TEMPS : 15 MINUTES (15 H 45 À 16 H)

- Discussion collective :

- Quelles stratégies avez-vous déjà utilisées pour sécuriser vos rencontres ?
- Quelles pratiques inclusives aimeriez-vous développer ?

Nous allons prendre quelques minutes pour faire une synthèse des concepts et des compétences que nous avons explorés ensemble aujourd'hui. C'est l'occasion de revenir sur notre parcours et de consolider nos acquis.

Nous avons débuté la journée en établissant un « *brave space* », un espace de courage où nous pouvons apprendre en étant confortables avec l'inconfort. Nous avons également intégré des pratiques essentielles comme l'usage des pronoms et la reconnaissance de la diversité familiale dès le départ. C'est un rappel que la médiation commence bien avant les discussions sur les points conflictuels.

Nous avons ensuite revu les principes fondamentaux de la médiation, en la situant clairement dans le continuum des modes de résolution des différends. Un point crucial a été l'identification de nos propres biais hétéronormatifs pour mieux les neutraliser et assurer une pratique inclusive.



L'une des distinctions les plus importantes que nous avons faites aujourd'hui est celle entre le conflit, le haut conflit et la violence. Nous avons appris que la violence, contrairement au conflit, est basée sur un déséquilibre de pouvoir et le contrôle. Nous avons également exploré des formes de violence spécifiques aux réalités 2SLGBTQIA+, comme l'*outing* et le chantage identitaire, qui peuvent entraîner des conséquences dévastatrices sur la sécurité et le bien-être des parties.

L'après-midi a été consacré à la mise en pratique de ces concepts. À travers les jeux de rôle, nous avons travaillé sur notre capacité à utiliser les outils de dépistage et à poser des questions inclusives pour identifier la présence de violence ou de déséquilibre de pouvoir. C'est une compétence fondamentale pour assurer la sécurité de chacun.

Enfin, l'étude de cas a illustré la complexité de notre travail. Nous avons dû analyser une situation de haut conflit tout en étant attentifs à la présence d'un déséquilibre de pouvoir lié à la transphobie. Le défi était de prendre une décision cruciale : poursuivre ou interrompre la médiation, en se basant sur notre évaluation des risques et des besoins des parties.

Vous avez tous et toutes fait preuve d'une grande implication et d'un professionnalisme remarquable aujourd'hui. Les échanges et les analyses ont été riches et constructifs.

Nous vous invitons à prendre le temps ce soir de revoir vos notes et de réfléchir à un ou deux points qui vous ont le plus interpellé. Demain, nous allons approfondir nos techniques d'intervention en médiation à hauts conflits et en présence de violence.

Merci pour cette journée formidable et à demain matin !

#### ***FIN DE JOUR 1***

## IMPACTS DE LA VIOLENCE SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

TEMPS : 75 MINUTES (9 H 15 À 10 H 30)

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre les **répercussions de la violence conjugale/familiale et hauts conflits** sur le développement des enfants (émotionnel, cognitif, relationnel).
2. Identifier les impacts spécifiques sur la **dynamique familiale** et sur la capacité parentale.
3. Reconnaître les **facteurs de risque de transmission intergénérationnelle** de la violence.
4. Discuter des **enjeux particuliers pour les enfants issus de familles 2SLGBTQIA+** confrontées à la violence ou à la discrimination.
5. Réfléchir au rôle du médiateur dans la prise en compte de ces impacts lors du processus de médiation.

---

## INTRODUCTION

TEMPS : 10 MINUTES (9 H 15 À 9 H 25)

- Question : « *Quelles sont, selon vous, les principales conséquences pour un enfant exposé à la violence familiale/affecté par une situation à hauts conflits ?* »
- Recueillir les idées au tableau et comparer avec les données issues des guides.

---

## IMPACTS SUR LES ENFANTS

TEMPS : 25 MINUTES (9 H 25 À 9 H 50)

- Présentation des effets observés :
  - **Troubles émotionnels** : anxiété, peur, repli sur soi, agressivité.
  - **Difficultés cognitives et scolaires** : baisse de concentration, diminution du rendement, retards de développement.
  - **Relations sociales** : isolement, comportements oppositionnels.
  - **Transmission intergénérationnelle** : risque de normalisation et reproduction des schémas de violence.



## Questions de discussion

1. Quelle différence observez-vous dans les comportements des enfants selon qu'ils vivent un conflit parental « normal » ou une dynamique de haut conflit ?
2. Quels signes concrets pourraient alerter un médiateur que l'enfant est exposé à de la violence conjugale ?
3. Dans votre pratique, comment distinguez-vous **désaccord conjugal, haut conflit et violence fondée sur le genre** ?
4. Comment adapter votre posture de médiateur lorsque la sécurité de l'enfant devient un enjeu central ?
  - o Référer les participants à **l'Annexe 9 : répercussions des conflits sur les enfants**.

---

## IMPACTS SUR LES FAMILLES ET LES PARENTS

TEMPS : 25 MINUTES (9 H 50 À 10 H 15)

- Effets sur la **relation parent-enfant** : perte de confiance, peur du parent violent.
- Effets sur la **coparentalité** : climat de méfiance, communication rompue.
- Effets spécifiques pour les **familles 2SLGBTQIA+** :
  - o Risque d'outing forcé pour l'enfant ou le parent,
  - o Stigmatisation sociale,
  - o Non-reconnaissance juridique du parent social.
- Discussion en sous-groupes : comment ces impacts devraient-ils influencer la rédaction d'un plan parental ?
- **Revoir l'Annexe 10** avec les participants

---

## ACTIVITÉ INTERACTIVE ET SYNTHÈSE

TEMPS : 15 MINUTES (10 H 15 À 10 H 30)

- Exercice « Élaboration d'un plan parental » : lecture d'une vignette décrivant une situation de violence à **l'Annexe 11**
  - o Objectif : Inviter les participants à réfléchir à **l'élaboration d'un plan parental** en tenant compte :
    - des émotions et besoins des enfants exposés à la violence,
    - des mesures de protection à inclure dans le plan,
    - du rôle du médiateur pour favoriser un cadre sécuritaire et équitable.
- Retour en grand groupe pour partager les réflexions.

Pause (15 minutes, 10 h 30 à 10 h 45)



**TEMPS : 120 MINUTES (10 H 45 À 12 H 15)**

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre les **obligations éthiques et légales** du médiateur lorsqu'il est confronté à des situations de violence ou de haut conflit.
2. Discerner les **limites de la neutralité** en présence d'un déséquilibre de pouvoir ou d'un risque de sécurité.
3. Identifier les **responsabilités de signalement** (violence envers les enfants, menaces graves).
4. Développer une posture professionnelle **inclusive et respectueuse** des diversités familiales (ex. familles 2SLGBTQIA+, recomposées, polyparentales).
5. Réfléchir aux **conditions qui justifient la suspension ou l'arrêt** d'un processus de médiation.

---

## TECHNIQUES DE MÉDIATION - MISE EN CONTEXTE

**TEMPS : 10 MINUTES (10 H 45 À 10 H 55)**

- Question : « *Le médiateur doit-il toujours rester neutre, même face à la violence ?* »
- Lancer un échange rapide, puis introduire la thématique.

---

## NEUTRALITÉ ET SÉCURITÉ : UN ÉQUILIBRE FRAGILE

**TEMPS : 25 MINUTES (10 H 55 À 11 H 20)**

- Présenter la distinction entre :
  - **Neutralité classique** (équilibre entre les parties),
  - **Neutralité ajustée** (intervention active pour rétablir un déséquilibre).
- Insister sur la responsabilité du médiateur de **protéger la sécurité psychologique et physique** des parties.
  - Le médiateur explique aux parties que le médiateur peut mettre fin à la médiation sans justification. Le médiateur doit maintenir sa neutralité. Une telle clause devrait être incluse dans la Convention de médiation.
  - Expliquer que si la violence se confirme, en tant que médiateur, ne pas réagir à un geste d'agression n'est pas un acte de neutralité, mais **une prise de position en faveur de l'agresseur**.



---

## IMPARTIALITÉ, NEUTRALITÉ ET PERCEPTION : RESPONSABILITÉS LÉGALES ET ÉTHIQUES

TEMPS : 25 MINUTES (11 H 20 À 11 H 45)

- Revoir les obligations du médiateur :
  - **Obligation de signalement** à la protection de l'enfance (si un enfant est en danger).
  - **Levée de la confidentialité** en cas de menace imminente (ex. violence grave, suicide).
  - Devoir de **réorienter** vers d'autres ressources si la médiation n'est pas sécuritaire.

### Neutralité et sécurité : un équilibre à trouver

- Neutralité ≠ indifférence : la priorité reste la sécurité des parties.
- Le médiateur doit ajuster son rôle si un déséquilibre de pouvoir est identifié.

### Responsabilités légales et éthiques

- Obligation de signalement en cas de risque pour les enfants (lois de protection de l'enfance – ex. LSEJF en Ontario).
- Limites de la confidentialité en présence de violence grave.

### Posture du médiateur face à la diversité

- Éviter les biais hétéronormatifs et respecter l'autodétermination des parties.
- Reconnaître les enjeux spécifiques : *outing* forcé, coparentalité LGBTQIA+, familles polyparentales.

---

## INCLUSION ET DIVERSITÉ FAMILIALE

TEMPS : 20 MINUTES (11 H 45 À 12 H 05)

- Explorer les enjeux spécifiques :
  - discriminations en séance (propos homophobes ou transphobes),
  - *outing* forcé ou chantage identitaire,
  - reconnaissance du parent social ou de la parentalité trans.
- Exercice en sous-groupes : chaque groupe reçoit une vignette où un médiateur doit intervenir face à un propos discriminatoire.
- Débreffage collectif : quelle posture adopter ?



## SYNTHÈSE

TEMPS : 10 MINUTES (12 H 05 À 12 H 15)

- Revenir aux trois axes du rôle du médiateur :
  - **Protéger** (sécurité des enfants et des parties),
  - **Encadrer** (poser des limites au processus),
  - **Inclure** (adopter des pratiques respectueuses de la diversité).
- Fiches vignette « propos discriminatoires en médiation » à [l'Annexe 12](#)
- Tableau à feuilles, marqueurs.

## Déjeuner (60 minutes, 12 h 15 à 13 h 15)

## TECHNIQUES D'INTERVENTION INCLUSIVES EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DIVERSITÉ

TEMPS : 90 MINUTES (13 H 15 À 14 H 45)

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Expérimenter des **techniques pratiques de communication** en médiation (écoute active, reformulation, recadrage).
2. Savoir utiliser les **entretiens séparés (caucus)** comme outil de réduction des déséquilibres de pouvoir.
3. Développer des **compétences pour gérer les propos discriminatoires** (homophobes, transphobes, sexistes) en séance.
4. Intégrer des approches affirmatives et narratives favorisant la **reconnaissance et l'inclusion des familles 2SLGBTQIA+**.
5. Renforcer la capacité du médiateur à maintenir un **cadre sécuritaire et collaboratif** malgré les tensions.

## INTRODUCTION

TEMPS : 10 MINUTES (13 H 15 À 13 H 25)

- Brève discussion : « *Quelles techniques utilisez-vous déjà pour désamorcer un conflit ou gérer une impasse ?* »
- Transition vers les outils spécifiques en contexte de violence et de diversité.



---

## TECHNIQUES DE BASE

TEMPS : 25 MINUTES (13 H 25 À 13 H 50)

- Présenter et illustrer :
  - **Écoute active** (reconnaître et valider l'émotion).
  - **Reformulation** (neutraliser un propos violent, recentrer sur l'intérêt de l'enfant).
  - **Recadrage** (transformer une attaque en besoin exprimé).
  - **Gestion des impasses** (pauses, recentrage sur objectifs communs).

---

## JEU DE RÔLES

TEMPS : 50 MINUTES (13 H 50 À 14 H 40)

- 3 scénarios joués par petits groupes à **l'Annexe 13**:
  - **Cas A** : couple hétéro en haut conflit : pratiquer reformulation et recadrage.
  - **Cas B** : couple de même sexe en déséquilibre de pouvoir : pratiquer caucus et écoute active.
  - **Cas C** : parent trans en litige avec ex-partenaire sur la garde : pratiquer posture affirmative et recadrage inclusif.
- **Questions de discussion**
  - Quels indices vous amènent à décider d'utiliser une entrevue séparée ?
  - Comment reformuler un propos violent ou discriminatoire sans renforcer le déséquilibre ?
  - Quelles sont les différences entre une posture "neutre" et une posture "inclusive" ?
  - Comment réagir si un·e participant·e tient un propos transphobe ou homophobe en séance?
- Rétroaction des observateurs et retour collectif.

---

## SYNTHÈSE

TEMPS : 5 MINUTES (14 H 40 À 14 H 45)

- Retenir :
  - Les techniques de base s'appliquent, mais doivent être **adaptées aux réalités de la violence et de la diversité**.
  - Le médiateur joue un rôle actif dans la **protection et l'inclusion**.

Pause (15 minutes, 14 h 45 à 15 h)



**TEMPS : 75 MINUTES (15 H À 16 H 15)**

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre le rôle et l'importance du **plan parental** dans la coparentalité après séparation.
2. Identifier les **adaptations nécessaires** lorsque la violence ou un haut conflit est présent.
3. Reconnaître les **enjeux spécifiques des familles 2SLGBTQIA+** (homoparentalité, parentalité trans, parent social, polyparentalité).
4. Développer des habiletés pour **élaborer des ententes sécuritaires et réalistes** tenant compte de la sécurité des enfants et du parent vulnérable.
5. Expérimenter l'élaboration d'un plan parental adapté à travers des **cas pratiques**.

---

### INTRODUCTION

**TEMPS : 10 MINUTES (15 H À 15 H 10)**

- Question : « *Qu'est-ce qui fait qu'un plan parental est sécuritaire et réaliste ?* »
- Recueillir les réponses et les comparer avec les principes clés.

---

### PRINCIPES ET ADAPTATIONS DU PLAN PARENTAL

**TEMPS : 25 MINUTES (15 H 10 À 15 H 35)**

- Rappeler les éléments essentiels d'un plan parental :
  - Définition et rôle dans la co-parentalité
  - Rappeler l'importance d'une cadre claire et stable pour les enfants,
  - garde et temps parental,
  - prise de décision,
  - communication entre parents,
  - dispositions financières et logistiques.



- Insister sur les **adaptations en contexte de violence** :
  - échanges supervisés,
  - prioriser la sécurité de l'enfant et/ou parent victime,
  - réduction des contacts directs (minimiser les contacts directs entre parents),
  - mécanismes clairs pour la communication.
- Mettre en lumière les **enjeux de diversité familiale** :
  - reconnaissance des parents sociaux,
  - respect de l'identité de genre,
  - adaptation aux réalités polyparentales.

---

## SYNTHÈSE ET MISE EN COMMUN

*TEMPS : 10 MINUTES (16 H 05 À 16 H 15)*

- Revenir aux points clés :
  - le plan parental doit être **réaliste, sécuritaire et inclusif** ;
  - le médiateur doit aider à **prévenir la reproduction des dynamiques de pouvoir** dans les ententes.

### Résumé des apprentissages clés :

Nous avons commencé la journée en explorant en profondeur les impacts de la violence et des hauts conflits sur tous les membres de la famille, en particulier les enfants, mais aussi les parents et l'entourage, en soulignant les réalités spécifiques des familles 2SLGBTQIA+. Comprendre ces répercussions est fondamental pour mieux orienter nos interventions en tant que médiateurs.

Ensuite, nous avons clarifié le rôle et les responsabilités du médiateur dans ces contextes complexes. Nous avons mis en lumière l'équilibre délicat entre neutralité et sécurité, et rappelé nos obligations légales en matière de signalement. L'adoption d'une posture inclusive et sensible aux diverses identités familiales, notamment 2SLGBTQIA+, est ressortie comme une priorité essentielle.

L'après-midi a été consacrée aux techniques d'intervention inclusives. Nous avons développé nos habiletés pratiques pour gérer les émotions et les déséquilibres de pouvoir, en révisant des techniques de communication fondamentales comme la reformulation, le recadrage et les entretiens séparés. Nous avons également introduit les concepts d'approches affirmatives et narratives, cruciales pour accompagner respectueusement les familles dans leur diversité et éviter les micro-agressions ou la stigmatisation.



Enfin, nous avons terminé avec la mise en place de plans parentaux en contexte de violence et de diversité familiale. Nous avons vu comment adapter ces plans aux situations de haut conflit et aux réalités des familles homoparentales, transparentales ou polyparentales, en identifiant les conditions minimales de sécurité pour les enfants et les parents, et en tenant compte des enjeux spécifiques comme la filiation et la reconnaissance des parents sociaux.

Cette journée nous a permis d'approfondir notre compréhension des dynamiques familiales complexes et de renforcer notre boîte à outils pour des interventions toujours plus sécuritaires, justes et inclusives. Nous vous invitons maintenant à un tour de table rapide pour que chacun puisse partager ce qu'il retient le plus de cette journée ou une question qu'il emporte avec lui pour la prochaine.

Demain, nous aborderons l'intégration pratique de ces apprentissages. Reposez-vous bien !

***FIN DU JOUR 2***



## SIMULATIONS INTÉGRÉES : VIOLENCE, HAUTS CONFLITS ET DIVERSITÉ FAMILIALE

TEMPS : 9 H À 10 H 45

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Mettre en pratique les compétences acquises (dépistage, techniques d'intervention, posture inclusive).
2. Expérimenter la gestion de **situations complexes** : violence, déséquilibre de pouvoir, propos discriminatoires.
3. Réfléchir à l'adaptation des **plans parentaux** selon le contexte (sécurité, diversité familiale).
4. Recevoir et donner de la rétroaction entre pairs.

---

## INTRODUCTION AUX SIMULATIONS

TEMPS : 10 MINUTES (9 H 15 À 9 H 25)

- Présenter l'objectif de l'exercice : tester en conditions simulées la posture du médiateur.
- Expliquer les rôles :
  - un·e médiateur·rice,
  - deux parties (parents),
  - des observateurs.
- Distribuer les fiches scénarios.

---

## SIMULATIONS : 3 CAS PRATIQUES

TEMPS : 70 MINUTES (9 H 25 À 10 H 25)

### 1. Scénario 1 : Conflit hétéro « classique »

- Couple en désaccord sur la garde ; tension, mais pas de violence avérée.
- Objectif : repérer les risques, appliquer reformulation et recadrage.

### 2. Scénario 2 : Haut conflit avec déséquilibre de pouvoir dans un couple LGBTQIA+

- Un parent tente de discréditer l'autre en raison de son orientation/identité.
- Objectif : expérimenter entretien séparé (caucus) et gestion d'un propos discriminatoire.

### 3. Scénario 3 : Plan parental en contexte de diversité

- Famille homoparentale avec enfant en âge scolaire.
- Objectif : élaborer un plan parental inclusif et sécuritaire.



## SYNTHÈSE COLLECTIVE

TEMPS : 10 MINUTES (10 H 35 À 10 H 45)

- Demander aux observateurs de partager :
  - Quelles techniques ont été les plus efficaces pour rétablir l'équilibre ?
  - Comment avez-vous adapté votre langage face à des réalités 2SLGBTQIA+ ?
  - Qu'auriez-vous fait différemment dans la gestion des émotions ou des propos discriminatoires ?
- Conclure : la médiation nécessite une **posture active, sécuritaire et inclusive**.

Pause (15 minutes, 10 h 45 à 11 h)

## DISCUSSION RÉFLEXIVE ET ÉTHIQUE

TEMPS : 60 MINUTES (11 H À 12 H)

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Réfléchir aux **dilemmes éthiques** rencontrés en médiation, en contexte de violence et de diversité familiale.
2. Identifier les **limites professionnelles** et les critères pour interrompre ou poursuivre une médiation.
3. Comprendre l'importance de la **collaboration interdisciplinaire** (juridique, psychosociale, communautaire).
4. Explorer comment adopter une posture de médiateur à la fois **neutre, sécuritaire et inclusive**.

## MISE EN CONTEXTE

TEMPS : 10 MINUTES (11 H À 11 H 10)

- Question : « *Quels sont les dilemmes éthiques les plus difficiles que vous avez rencontrés ou que vous imaginez en médiation ?* »
- Incrire les réponses au tableau et les relier aux thèmes du module.

## DÉBAT STRUCTURÉ : « ET SI... »

TEMPS : 30 MINUTES (11 H 10 À 11 H 40)

Référer les participants à **l'Annexe 14**.

- Répartir les participants en 3 groupes.
- Chaque groupe reçoit une vignette :
  - **Cas A** : Un parent révèle une violence grave en caucus et demande de garder le secret.
  - **Cas B** : En séance, un parent tient un propos transphobe à l'égard de son ex-partenaire.
  - **Cas C** : Un parent social (non légalement reconnu) souhaite être inclus dans le plan parental.



- Consigne : Chaque groupe discute et répond à 3 questions :
  - Que feriez-vous en tant que médiateur ?
  - Quels sont les risques éthiques et légaux ?
  - Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?
- Retour en plénière : chaque groupe partage sa réflexion.

---

## APPORTS ET RESSOURCES

TEMPS : 15 MINUTES (11 H 40 À 11 H 55)

- Présenter les **principaux repères éthiques** :
  - protection de l'enfant et des parties vulnérables,
  - respect de la confidentialité et ses limites,
  - impartialité ≠ neutralité passive.
- Souligner l'importance du **réseautage** avec :
  - services de protection de l'enfance,
  - maisons d'hébergement,
  - associations 2SLGBTQIA+,
  - avocats spécialisés.

---

## SYNTHÈSE

TEMPS : 5 MINUTES (11 H 55 À 12 H)

- Rappel des 3 repères clés :
  - **Sécurité** prime sur tout.
  - **Éthique** oriente la décision de poursuivre ou non la médiation.
  - **Inclusion** renforce la crédibilité et l'équité du processus.



## CLÔTURE - SYNTHÈSE, RESSOURCES ET ENGAGEMENT PERSONNEL

**TEMPS : 30 MINUTES (12 H À 12 H 30)**

### Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Consolider les apprentissages des 2,5 jours de formation.
2. Amener les participants à identifier leurs **acquis principaux** et leurs **zones de développement**.
3. Présenter des **ressources locales, nationales et internationales** utiles aux médiateurs en contexte de violence et diversité.
4. Favoriser un **engagement personnel** des participants dans leur pratique future.

---

## TOUR DE TABLE DES ACQUIS

**TEMPS : 20 MINUTES (12 H À 12 H 20)**

- Activité « **Post-it des acquis** » :
  - Chaque participant écrit 3 éléments sur des post-its de couleurs différentes :
    - une compétence ou une connaissance acquise,
    - une ressource ou un outil à explorer,
    - une question qui reste ouverte.
- Coller les post-its sur un tableau mural - visualisation collective.
- Brève mise en commun.

---

## ENGAGEMENT PERSONNEL

**TEMPS : 5 MINUTES (12 H 20 À 12 H 25)**

- Demander aux participants d'énoncer une **action concrète** qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans leurs pratiques à court terme.
- Option : partage volontaire avec le groupe.

---

## CLÔTURE

**TEMPS : 5 MINUTES (12 H 25 À 12 H 30)**

- Rappel des axes clés de la formation :
  - **Sécurité**,
  - **Inclusion**,
  - **Posture éthique**.
- Remerciements et remise des **attestations de participation**.

---

## FIN DE LA FORMATION



## DÉFINITION DE LA MÉDIATION FAMILIALE<sup>1</sup>

La médiation familiale est un processus de résolution des différends fondé sur une approche facilitante et non accusatoire au cours duquel un ou plusieurs médiateurs familiaux facilitent le dialogue sur les problèmes familiaux afin d'aider les parties à mettre au point et à concevoir leurs propres solutions aux différends. La médiation familiale peut comprendre des discussions sur les sujets suivants, sans toutefois s'y limiter :

- a. Les questions prénuptiales et celles qui précèdent la cohabitation.
- b. La réorganisation de la famille après une séparation ou un divorce.
- c. Les plans futurs au sujet des enfants (p. ex., l'éducation, les soins médicaux, le mode de vie, le temps avec les enfants et la prise de décisions).
- d. Le soutien financier et les questions liées aux biens en cas de séparation ou de divorce.
- e. Le bien-être des enfants.
- f. Les questions liées aux entreprises familiales.
- g. La division des responsabilités pour le soin des parents âgés.
- h. Les soins en cas d'incapacité.
- i. Les différends parentaux avec les enfants ou au sujet des enfants.
- j. Les finances familiales.
- k. Les questions liées à la succession.
- l. L'« adoption ouverte ». L'adoption ouverte est originaire des États-Unis, *open adoption*. Dans le cadre de l'adoption ouverte, il y a contacts entre parents d'origine et parents adoptifs, incluant ou non l'enfant. L'ouverture peut se limiter à un échange de renseignements, anonymes ou nominatifs, à la communication avant ou pendant le processus d'adoption, ou à la communication suite à l'adoption par courrier direct ou indirect, l'intermédiaire de services d'adoption, contacts téléphoniques, rencontres occasionnelles ou régulières, etc.

La médiation familiale est un processus volontaire.

<sup>1</sup> Cette définition s'inspire de la définition proposée par Médiation Familiale Canada



**CONTINUUM DES MÉTHODES DE RÉSOLUTION DE DIFFÉRENDS**

(Ne constitue pas un processus linéaire – les méthodes sont des options et non des étapes à suivre)

**Tableau du continuum :**

- Le terme « résolution de différends » se rapporte généralement à des moyens ou à des méthodes visant à résoudre des différends autrement que par un processus judiciaire.
- Le règlement de différends vise à régler les problèmes le plus rapidement, économiquement et efficacement possible.
- Il y a diverses méthodes de règlement de différends.

**1. Négociation :**

- La négociation peut avoir lieu directement entre les parties ou par l'entremise des représentants des parties.
- Les parties contrôlent le processus.
- Le déroulement et l'encadrement sont privés.
- Ce processus permet des solutions qui vont au-delà des positions judiciaires des parties.
- La présence de l'avocat n'est pas obligatoire.

**2. Droit collaboratif**

- Forum privé
- Les parties sont assistées par un avocat
- Résolution des questions à l'amiable
- Sans saisir les tribunaux

**3. Médiation :**

- Le processus est volontaire.
- Les parties et le médiateur contrôlent le processus.
- Les parties choisissent le médiateur.
- Le déroulement et l'encadrement sont habituellement privés.
- Les parties peuvent y assister avec ou sans la présence de l'avocat.
- Les parties choisissent le résultat.



#### 4. Évaluation par un tiers :

- Les parties choisissent un facilitateur neutre d'expérience, tel qu'un expert en relations familiales, pour évaluer de façon objective les questions soulevées par les parties.
- Ne lie pas les parties.
- Le tiers peut évaluer avec chaque partie les forces et les faiblesses du différend.
- Le déroulement et l'encadrement sont privés.

### 5. Méthodes hybrides (médiation-arbitrage, arbitrage-médiation, co-médiation, co-arbitrage)

#### Médiation-arbitrage :

- Les parties tentent d'abord de résoudre leur différend par la médiation.
- Si la médiation ne permet pas de trouver une solution au différend, ou à certains aspects du différend, le différend ou les aspects non résolus sont soumis à l'arbitrage.
- Les parties conviennent (au moyen d'une convention signée au préalable) de passer de la médiation à l'arbitrage. Le médiateur peut devenir l'arbitre ou une nouvelle tierce partie peut être choisie afin d'agir comme arbitre.
- La décision arbitrale est contraignante et exécutoire.

#### Arbitrage-médiation :

- Les parties procèdent à l'arbitrage, mais entament un processus de médiation avant qu'une décision arbitrale soit rendue.
- Souvent, lorsque les parties découvrent leurs forces et leurs faiblesses, elles se rendent compte qu'il leur serait plus avantageux d'en arriver à une entente elles-mêmes que de laisser une tierce partie rendre une décision pour elles. Cette méthode est utilisée lorsque les parties ont besoin de mettre à l'épreuve leurs théories juridiques et leurs positions au moyen d'un processus compétitif avant d'entamer un processus moins litigieux.

#### Co-médiation ou co-arbitrage :

- Deux médiateurs ou deux arbitres sont présents et collaborent l'un avec l'autre.
- La co-médiation ou le co-arbitrage est utile lorsque plusieurs parties sont impliquées à la médiation ou à l'arbitrage et que les différends sont complexes.

## 6. Arbitrage :

- › Une tierce partie est désignée pour rendre une décision arbitrale qui lie les parties.
- › Les parties choisissent l'arbitre.
- › Les parties ont un mot à dire dans le processus (p. ex., les règles de procédures et de preuve peuvent être flexibles).
- › La procédure peut être modifiée afin de l'adapter au différend et aux besoins des parties.
- › Généralement, il s'agit d'un processus formel.
- › Le déroulement et l'encadrement sont privés.
- › La décision est habituellement privée, mais elle peut être rendue publique.

## 7. Processus judiciaire :

- › La procédure est définie par la loi.
- › Les parties n'ont aucun contrôle sur le processus.
- › Une tierce partie (juge) rend une décision qui lie les parties, qui est exécutoire.
- › Le déroulement et l'encadrement sont publics.
- › Les parties sont habituellement représentées par un avocat.

**Méthodes vers la gauche** : La négociation, la médiation (y compris le droit collaboratif) et l'évaluation par un tiers nécessitent la plupart du temps une tierce partie neutre qui n'a pas le pouvoir d'imposer une décision et qui ne peut lier les parties (par ailleurs, la négociation se déroule souvent en l'absence du tiers). Ces méthodes s'effectuent dans un encadrement privé et selon les choix des parties.

**Méthodes vers la droite** : Les méthodes hybrides, l'arbitrage et le processus judiciaire se caractérisent par la présence d'une tierce partie neutre qui a le pouvoir d'imposer une décision ayant force exécutoire. À l'exception du processus judiciaire, les parties peuvent choisir de participer ou non à l'un de ces processus.

Généralement, plus on se déplace vers la droite dans le continuum et qu'on se rapproche du processus judiciaire, plus on constate que les coûts sont plus élevés et que le processus:

- Est plus long, complexe et formel.
- Porte plus atteinte à la relation des parties.
- Offre moins de contrôle aux parties.
- Deviens plus public.

Si l'on s'éloigne du processus judiciaire, on remarque généralement que les parties contrôlent davantage le processus et le processus est:

- Plus flexible.
- Moins dispendieux.
- Plus fluide et comporte moins de délais.



## DÉFINITIONS DE CONFLIT, HAUT CONFLIT ET ALIÉNATION PARENTALE

### Conflit :

- Une incompatibilité des idées, des valeurs et des intérêts.
- Un phénomène normal, naturel, inévitable, car il est lié aux attitudes, comportements et sentiments.
- Peut être positif ou négatif. Il est positif lorsqu'il est abordé de manière constructive et devient négatif lorsque la manière de l'aborder est destructive.

### Haut conflit :

Les situations hautement conflictuelles sont celles où les parents, dans une instance de séparation ou de divorce, sont incapables de placer les intérêts de leurs enfants avant les leurs (Johnstone, 1994) et par conséquent les actions des parents mènent souvent à l'impasse et vont à l'encontre des besoins des enfants.

### Inquiétudes par rapport au plan parental dans les relations à hauts conflits :

- Sécurité des enfants et de l'autre conjoint.
- Possibilité d'avoir à communiquer avec la Société de l'aide à l'enfance.
- La capacité de chaque parent à remplir ses obligations parentales et protéger l'enfant.
- Si un conjoint violent profère des menaces qui compromettent la sécurité future de l'autre conjoint, le devoir du médiateur d'avertir l'autre parent et de le rapporter à la police.
- Référer un conjoint violent à des ressources communautaires, comme des programmes parentaux, des programmes de gestion de la colère, de traitement de dépendance, etc.

### Aliénation parentale :

L'aliénation parentale est le rejet injustifié que manifeste un enfant à l'égard de l'un de ses parents. Ce trouble apparaît souvent dans le contexte d'une séparation parentale litigieuse. Lorsqu'on tente d'identifier les sources ou les causes de cette distanciation notoire, on détecte fréquemment chez l'un des parents une inquiétude qui, plus ou moins subtilement, le porte à exercer volontairement ou non des « influences aliénantes » sur l'enfant concerné. Celui-ci peut en subir l'influence ou non. Dans l'affirmative, on dira qu'il souffre d'aliénation parentale (Dr Hubert Van Gijseghem, Ph.D.). L'aliénation parentale est un type de haut conflit.



## DÉFINITION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

« Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

**Définition retenue par l'Organisation des Nations Unies, 2006**

## SCHÉMA – CYCLE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

**1. Tension**

Des excès colériques, des silences lourds, des intimidations, des regards menaçants de la part de l'agresseur.

Anxiété chez la victime : je sens que ça risque d'aller mal, je me sens inquiète, je mets beaucoup d'énergie pour baisser la tension, j'ai peur : je paralyse, j'ai l'impression de marcher sur des œufs.

**2. Aggression – Explosion de la violence**

Verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique.

Colère et honte chez la victime : je suis humiliée, je suis triste, j'ai un sentiment d'injustice.

**3. Justification**

Agresseur trouve des excuses, explique pourquoi il y a eu éclatement : les raisons sont à l'extérieur de lui. Responsabilisation de la victime : je vais croire et comprendre ses justifications, si je pouvais l'aider à changer, je vais m'ajuster à lui, je doute de mes perceptions (est-ce vraiment une agression ?), je me sens responsable et ma colère disparaît.

**4. Réconciliation – Lune de miel**

L'agresseur fait tout pour se faire pardonner, demande de l'aide, parle de thérapie, de suicide...

Espoir de la victime : je vois ses efforts de changements, je lui donne une chance, je l'aide, je retrouve celui que j'aime, je change mes attitudes.

## OUTIL DE DÉPISTAGE DE VIOLENCE CONJUGALE

Les objectifs du dépistage sont de :

- Déterminer si la médiation peut procéder, sans qu'elle pose un problème de sécurité.
- Déterminer si les deux parties sont en mesure de participer pleinement au processus sans contrainte.
- Déterminer si vous, à titre de médiateur, avez l'expérience nécessaire afin de médier dans le contexte qui vous est présenté.
- Déterminer si un plan de sécurité est nécessaire dans les circonstances.

Le médiateur pose les questions suivantes aux parties :

1. Des incidences de **violence physique** sont-elles déjà survenues entre vous et votre conjoint? Quelle est la nature de cette violence (gifler, botter, pousser, étrangler)? Avez-vous déjà lancé des objets ou détruit vos biens? Est-ce que vous avez déjà utilisé des menaces ou de l'intimidation? Quelle est la sévérité de ces incidences?
2. Des incidences d'**abus verbal** ou **émotionnel** sont-elles déjà survenues entre vous et votre conjoint? Des insultes ou des abaissements? Des menaces ou de la jalousie extrême?
3. Quelle est la fréquence des incidences d'abus ou de violence? Quand ces incidences se sont-elles manifestées la première fois et quand était la dernière incidence?
4. Des incidences d'**abus d'alcool** ou de **drogues** sont-elles déjà survenues? Est-ce que vous ou votre conjoint avez déjà souffert de problème lié à l'alcool? Est-ce que vous ou votre conjoint consommez des drogues illicites?
5. Lequel d'entre vous a choisi de recourir à la médiation familiale? Pouvez-vous exprimer votre opinion ouvertement sans avoir peur de représailles lorsque vous êtes en présence de votre conjoint?

N.B. Le médiateur pose ces questions aux parties et leur donne la chance de répondre. Le médiateur doit être très attentif au verbal et au non-verbal: les pauses et les réponses vagues peuvent vouloir dire que la partie considère sa réponse et cache des renseignements.

ATTENTION : La médiation dans un contexte de violence conjugale n'est généralement pas recommandée et pourrait être faite dans certaines circonstances très limitées par un médiateur qui a été formé en la matière.



## DÉPISTAGES DE LA VIOLENCE CONJUGALE / ENFANT MALTRAITÉ

Dans les cas complexes et hautement conflictuels ou dans les cas de violence conjugale, le médiateur doit avoir la formation nécessaire pour effectuer une bonne analyse de la situation et pouvoir diriger les parties à des ressources appropriées selon leurs besoins spécifiques.

Parfois, des tensions et des différends peuvent mener à la violence soit avant la séparation, soit lors de l'annonce de la séparation ou dans les mois qui suivent cette période de bouleversement conjugal et familial.

- En cas de violence situationnelle, on ne s'opposera généralement pas à la médiation familiale.
- Toutefois, s'il s'agit d'une violence conjugale habituelle comme défini par la politique décrite par Ontario Association for Family Mediation (OAFM), FMC, une prudence s'impose quant à la pertinence et l'opportunité de considérer la médiation sans mettre en péril la sécurité des parties et pour assurer un consentement libre et éclairé pour les décisions parentales et financières.

La médiation familiale dans des cas de violence conjugale est en évolution dans les provinces canadiennes. Certaines ont adopté des politiques régissant cette question alors que d'autres sont en réflexion sur le sujet. Les provinces comprennent des médiateurs publics ainsi que des médiateurs privés. Contrairement aux médiateurs publics, il est difficile, voire impossible, de déterminer le fonctionnement des médiateurs privés en cas de violence conjugale.

Le processus de dépistage de la violence s'effectue différemment d'une province à l'autre. Certains le font à l'aide d'outils tels que des questionnaires ou des protocoles particuliers. Le moment d'effectuer le dépistage diffère également selon les provinces. Certaines exigent que le dépistage s'effectue lors d'une séance préparatoire (appelée « intake session ») et d'autres, pendant le processus de médiation (voir l'outil Michigan Domestic Violence Prevention and Treatment Board, "Domestic Violence and child abuse/Neglect Screening for domestic relations mediation" (2001) aux pp 5-9).

Bien que la majorité des familles puisse bénéficier de la médiation familiale lors d'une rupture ou à la suite d'une rupture, il est généralement reconnu qu'un médiateur doit suivre une formation obligatoire spécialisée afin de médier dans des contextes de violence conjugale ou de maltraitance des enfants. En raison du déséquilibre de pouvoir entre les parties, de la nécessité d'un consentement libre et éclairé, nécessaire pour toute décision et des besoins de sécurité de la victime, la médiation ne répond pas toujours aux besoins de ces parties.

Il est important de réitérer que la médiation n'est pas obligatoire. Le médiateur est obligé de mettre fin à la médiation s'il estime qu'il serait contre-indiqué de la poursuivre. Le Guide de normes de pratique en matière familiale, élaboré par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (OAFM) et adopté par tous les organismes accréditeurs, précise que le médiateur a le devoir d'évaluer la capacité des personnes à négocier face à face et de s'assurer du consentement libre et éclairé des deux parties tout au cours de la médiation (voir l'outil Michigan Domestic Violence Prevention and Treatment Board, ci-haut, aux pp 20-25).



## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA DISPOSITION DE LA SALLE

Considérée à la fois comme une fonction, une compétence ou une approche, selon le contexte, la médiation s'avère le fer-de-lance de la résolution de conflit. La médiation permet aux différentes parties impliquées dans un conflit de partager leurs expériences et leurs points de vue. Elle leur permet également de résoudre leurs différends dans un environnement sécuritaire avec l'aide d'un facilitateur ou d'un médiateur neutre et impartial. Tel que nous l'avons explicité auparavant, le processus de médiation permet à tous les participants de parler sans se faire interrompre et de proposer des solutions. Le pouvoir de la médiation réside dans le fait que les parties rivales sont encouragées à discuter objectivement des solutions qui seraient bénéfiques pour tous. Le processus entourant la médiation est bien souvent chargé d'émotions et difficile sur le plan humain.

Cette prochaine section constitue quelques suggestions de bonnes pratiques quant au savoir-être à privilégier avant, pendant et après la médiation. Il est évident qu'une bonne préparation est importante avant de procéder à une rencontre de médiation.

### A. Un espace de médiation convenable

Le lieu de la rencontre doit être soigneusement choisi et bien disposé avant de procéder à une rencontre de médiation familiale. Selon le nombre de participants à une médiation, il faut également prévoir des salles pour permettre aux parties de consulter leur proche/soutien/avocat et/ou pour prendre un recul des émotions ressenties lors de la session.

### B. Un environnement confidentiel

Une salle de rencontre fermée offrant suffisamment de places assises pour l'ensemble des personnes présentes à la rencontre est à privilégier. L'emplacement et la disposition de la salle signalent des messages que le médiateur ne peut ignorer. L'environnement dans lequel se déroule la médiation peut fortement influer sur le succès ou la faillite de la médiation. Cet environnement inclut l'aspect physique (tables, chaises, toiles sur les murs) qui a une influence sur le niveau de confort physique des participants ainsi que d'autres aspects moins tangibles tels que le niveau de pouvoir entre les parties, leur sentiment de sécurité et un espace respectueux. Par exemple, la médiation se déroule dans un milieu huppé alors qu'une des parties a un faible revenu. Le médiateur doit porter une attention particulière à tous ces détails.

## C. Procurer aux parties un sentiment de sécurité

La sécurité, tout comme le pouvoir, est un problème dans lequel « perception » et « réalité » jouent des rôles importants. Par exemple, le nombre de personnes à la table peut affecter le sentiment de sécurité. S'il y a beaucoup plus de personnes assises d'un côté que de l'autre, les parties comptant moins de représentants risquent de se sentir dépassés ou sous pression. Si vous anticipez un tel déséquilibre, communiquez avec les deux parties avant la séance de médiation. Suggérez-leur que la présence d'un nombre égal de personnes communique un message qui soutient l'esprit de médiation et qui est propice à l'obtention de résultats positifs. L'entente finale risque de ne pas être maintenue à long terme si une des parties s'est sentie poussée ou obligée de signer.

La présence ou l'absence de certaines personnes au cours de la médiation peut affecter à la fois le sentiment de sécurité de la personne ou que l'environnement même est sécuritaire. C'est une des raisons principales pour laquelle certaines juridictions ne réfèrent pas les cas de violence intime : pour exclure toute possibilité de violence supplémentaire et pour atténuer la peur du préjudice d'une personne maltraitée ou menacée.

Enfin, soyez attentif aux messages diffusés par l'environnement de médiation et à l'état d'esprit qu'il invite. Si l'emplacement est perçu comme étant dangereux surtout en soirée, il faudra prévoir un autre lieu de rencontre. Les parties peuvent être très mal à l'aise dans un environnement inconnu.

De petits gestes comme acheminer une carte géographique avec points de repère importants tels que les sites de transport en commun peuvent faire de grandes différences. Invitez les parties à se rendre sur les lieux avant la médiation pour être plus à l'aise avec l'emplacement. Avisez les parties à l'avance si le nombre de places de stationnement est limité.

## E. Préparation de la salle principale

Vous devez toujours vous demander si la disposition de la salle principale permettra aux parties de réaliser leurs objectifs. Selon les recherches récentes (Ian Scott-Luscher Color Test & Edward Podolsky-Doctor prescribes colors), la couleur de peinture sur les murs peut évoquer certains sentiments : dont le rouge semble un certain malaise, le jaune, une certaine jalouse, le vert ou bleu des sentiments de tranquillité et de sécurité.

Les parties ayant une préférence visuelle apprécient les œuvres d'art sur les murs. Ils ont besoin d'un environnement propre et attrayant. Lorsque des endroits semblent être en désordre ou désorganisés, ces personnes sont fortement touchées et ont du mal à se concentrer.

Pour maintenir l'attention des personnes ayant une préférence auditive, il faut minimiser les distractions auditives externes telles que les sonneries de téléphones, les conversations bruyantes, les bruits/sons de la circulation extérieure.

Les personnes ayant une préférence kinesthésique ne se soucient ni de l'apparence ni de l'acoustique d'une pièce. Ils veulent des chaises qui s'adaptent à leur corps et des hauteurs de table qui leur permettent d'écrire facilement. Ils aiment la sensation de tapis moelleux sous leurs pieds et le confort général. Sur le plan pratique, toutes les parties se sentiront plus détendues et en contrôle une fois que vous leur aurez indiqué l'emplacement des salles de bain, les salles de caucus, des ascenseurs, les sorties de secours et des zones fumeurs.

Assurez-vous que la salle principale est suffisamment grande pour répondre aux besoins « d'espace » des participants et aussi de permettre à tous de s'étirer/déplacer facilement. Une personne qui se sent coincée sera plus tendue lors de la médiation et plus apte à s'emporter s'il vit des sentiments forts pendant la session. Vous devez également déterminer s'il serait préférable d'avoir une table ronde, rectangulaire ou carrée pour favoriser un climat de partage et d'ouverture. Par exemple, pour une famille autochtone, une table peut entraver la communication.

Une salle munie de fenêtres laisse entrer la lumière naturelle et donne l'impression que les pièces sont spacieuses et dégagées. Les fenêtres doivent toutefois comporter des stores ou des rideaux afin d'empêcher tout éblouissement ou toute distraction. Assurez-vous que tous les appareils d'éclairage fonctionnent. Les lumières scintillantes distraient les gens avec une préférence visuelle et les lumières bruyantes chicotent les personnes ayant une préférence auditive.

Enfin, faites de votre mieux pour organiser des salles de médiation et de caucus dotées de contrôles de température individuels. Les pièces trop chaudes invitent à la somnolence et les pièces trop froides empêchent les parties de se concentrer.

#### **F. Salles de caucus**

Les salles de caucus offrent un espace intime, confidentiel, réconfortant et sécuritaire pour le participant. Si vous disposez de deux salles de caucus et d'une salle de médiation, les parties souhaitent automatiquement savoir pourquoi elles sont affectées à une salle et non à l'autre. Ils se demandent si vous avez une raison particulière de faire ces désignations de pièce. Si le choix est arbitraire, dites-leur. Si vous avez des raisons, faites-leurs savoir également.

Toutes les salles de caucus doivent être équipées de matériel facilitant la communication : crayons, un bloc-notes, des calculatrices pour les parties qui doivent faire des calculs, mouchoirs, etc.

Si vous ne possédez qu'une salle de caucus et une salle de médiation, assurez-vous que les parties savent qu'il s'agit d'une pièce qui sera utilisée par les deux parties, sinon ce sera possiblement perçu comme étant du favoritisme.

Enfin, soyez également attentifs aux autres participants tels que les avocats : ils peuvent se regrouper pour parler de la progression, mais le font dans des aires plus publiques et non privées. Bien que cette discussion soit généralement « off-record » officieuse, les parties à la médiation sont souvent étonnées lorsqu'elles entendent ces conversations, ce qui pourrait compromettre le travail.

## G. La position des chaises et des tables

Le placement, les tailles et les formes des tables et des chaises peuvent influer sur la séance de médiation. Une prise de position en face-à-face pourrait susciter un message conflictuel.

Vous constaterez que **la table de médiation** idéale est ronde. Elle place toutes les parties en cercle. Il n'y a pas de tête ni de bout de la table. En conséquence, il envoie un message non verbal fort de neutralité du médiateur et d'égalité des parties.

À l'inverse, lorsque le médiateur est assis au bout d'une table rectangulaire, il peut envoyer un message implicite qu'il juge plutôt que de faciliter. Ainsi, si la table sur place est longue et rectangulaire, vous pouvez décider de vous asseoir à une extrémité avec les chaises des participants proches de vous et placées à un angle de 45 degrés face à vous.

Si vous ne souhaitez pas vous asseoir à la tête d'une longue table rectangulaire, vous pouvez créer un cadre plus informel en vous plaçant d'un côté au milieu et en demandant aux parties de s'asseoir en face de vous. Ce positionnement invite les parties à vous parler d'abord, évite les confrontations et les place dans une position traditionnelle, collaborative et côté à côté.

**Les chaises** sont la deuxième considération majeure en matière de mobilier. Si vous co-dirigez, il est important de vous asseoir côté à côté avec votre co-médiateur. Cela envoie un message d'égalité et de collaboration aux parties qui assurent la médiation. Cet arrangement permet également aux co-médiateurs d'échanger des messages de manière discrète.

Les chaises qui bougent et pivotent sont idéales pour la médiation. Une fois que la médiation est en cours, les personnes peuvent déplacer leurs chaises discrètement. Lorsque les parties sont prêtes à se parler, leurs corps se déplace automatiquement et permettent aux parties de se communiquer entre elles. Si les parties sont assises sur des chaises mobiles, l'angle de la chaise se tourne également vers l'autre partie. Il est préférable que la salle soit disposée avant la médiation.

Les **chaises réglables** peuvent être configurées pour égaliser les hauteurs différentes des parties. Ceci est souvent important pour la perception. Les chaises réglables permettent également aux parties de retrouver leur propre niveau de confort. Les sièges fixes dans lesquels les personnes sont placées très bas par rapport à la table peuvent induire un sentiment de vulnérabilité. Les chaises qui sont plus hautes que les autres chaises créent parfois des perceptions de plus haut rang (un fait utilisé dans certains environnements militaires). Ces perceptions se transforment en sentiments d'impuissance pour ceux qui ne sont pas assis sur les chaises hautes.

## RÉPERCUSSIONS DES CONFLITS SUR LES ENFANTS

Une compréhension du trouble d'attachement est importante dans le cadre de la médiation à hauts conflits. En effet, la persistance du trouble d'attachement est susceptible d'influencer la capacité d'adaptation d'un adulte à une séparation ou un divorce. Dans tous les cas, le sentiment d'attachement demeure un élément important que le médiateur se doit absolument de prendre en considération.

### Grille de facteurs suggérant des troubles d'attachement chez l'enfant (Steinhauer, 1999)

FACTEURS	EXEMPLES
1. Historique de rupture ou de négligence sévère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacements multiples, négligence des parents ou abus sévères de façon prolongée et répétée</li> </ul>
2. Refus de dépendre de l'adulte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repli sur son propre plaisir</li> <li>• Ne compte que sur lui-même</li> <li>• Ne recherche pas le réconfort, lorsqu'anxieux</li> </ul>
3. Absence de réaction manifeste à la séparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne réagit plus au changement de milieu de vie</li> </ul>
4. Sociabilité sans discernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop familier avec les étrangers</li> <li>• Aucun adulte ne semble plus significatif qu'un autre</li> <li>• Recherche excessive d'attention</li> <li>• Incapable de changer de comportement pour protéger la relation à l'adulte</li> </ul>
5. Relation superficielle à l'autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sourire artificiel et absence d'émotion authentique</li> <li>• Se replie de façon mécanique</li> <li>• Fait et dit ce que les autres attendent de lui</li> <li>• Manipulateur et centré sur ses intérêts</li> </ul>
6. Incapacité de passer du temps de qualité en compagnie d'un adulte sans s'emporter ou gâcher le moment	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réagit mal aux compliments</li> <li>• Détruit activement le lien avec l'adulte après avoir passé du temps de qualité avec lui</li> <li>• Fait preuve d'intolérance à l'égard des adultes ayant des attentes envers lui</li> </ul>
7. Réaction à toute limite ou exigence comme à une attaque ou à une critique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à admettre ses torts, même lorsque pris « la main dans le sac »</li> <li>• Insensible même lorsque puni</li> </ul>
8. Difficultés d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de la proximité de l'adulte pour fonctionner</li> </ul>
9. Relations conflictuelles avec les pairs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle excessif</li> <li>• Manque d'empathie et de chaleur</li> <li>• Manipulation et hostilité lorsqu'il n'a pas ce qu'il veut</li> <li>• Partage difficilement l'attention de l'adulte</li> </ul>



**INDICES EN UN COUP D'ŒIL – LES DIFFÉRENCES ENTRE LES CHICANES DE COUPLE  
ET LA VIOLENCE CONJUGALE**

	<b>Dans une <u>chicane de couple</u>, le médiateur peut constater :</b>	<b>Dans une relation de <u>violence conjugale</u>, le médiateur peut constater :</b>
<b>Quel est le type d'agression utilisée?</b>	Il y a de l'argumentation avec possiblement des paroles ou des gestes agressifs.	Il y a des agressions qui sont intentionnelles et qui ont un but en termes de pouvoir.
<b>Qui cherche le gain? Quel est le gain recherché?</b>	Les deux parties cherchent à gagner, mais pas à tout prix, et chacun veut convaincre l'autre de son bon droit.	Une partie veut gagner à tout prix. C'est le contrôle sur l'autre qu'il recherche.
<b>Quel est l'impact de l'agression sur l'autre?</b>	N'ayant pas peur de l'autre, les deux parties se sentant libres de réagir.	La victime ne se sent pas libre de réagir et il y a chez elle de la tension, de la peur et de l'hésitation à parler.
<b>Comment l'agression est-elle expliquée?</b>	L'agresseur s'explique sur la base du différend.	L'agresseur ne s'explique pas, il se justifie. Il utilise diverses stratégies tels le déni, la banalisation du geste posé.
<b>Avez-vous été témoins ou avez-vous entendu parler d'autres scènes semblables? Qui avait déclenché la scène?</b>	Les chicanes peuvent se vivre en toute transparence. C'est l'un ou l'autre qui est à l'origine de la scène les rôles est interchangeable.	D'autres agressions ont déjà eu lieu et il peut même y avoir ingérence constante dans le quotidien de la victime. Puisqu'il arrive souvent que la victime soit isolée de son réseau, famille, et sociale il n'y a pas de témoin. C'est la même personne qui est à l'origine des agressions.
<b>Comment le pouvoir est-il partagé dans le couple?</b>	La relation est relativement égalitaire avant, pendant et après la chicane.	Il y un déséquilibre de pouvoir et la relation est inégalitaire au-delà des agressions.

Ces indices/repères permettent de distinguer la chicane de couple (allant du simple conflit au conflit corsé avec possibilité d'agression) de la dynamique de violence conjugale et offrent des pistes d'intervention adaptées aux différents contextes où l'agression s'exerce. Les **4 critères délimiteurs** suivants sont aussi reconnus comme permettant de différencier la violence conjugale (domination conjugale) d'une dynamique conflictuelle dans le couple: (1) L'agresseur a l'intention de contrôler; (2) Les agressions prennent plusieurs formes : physiques, psychologiques, verbales, sexuelles ou économiques; (3) Il y a des signes de répétition : présence du cycle de la violence, augmentation des agressions, justifications de l'agresseur; (4) Impact sur la victime : peur, impuissance



**VIGNETTE : ÉLABORATION D'UN PLAN PARENTAL EN CONTEXTE DE VIOLENCE**

Julie et Marc sont en médiation familiale pour établir un plan parental concernant leurs deux enfants, Léa (8 ans) et Thomas (5 ans). Julie mentionne qu'elle a quitté le domicile familial il y a trois mois en raison de comportements contrôlants et menaçants de Marc. Elle rapporte des épisodes où Marc criait, brisait des objets et l'empêchait de sortir seule. Elle affirme que les enfants ont été témoins de plusieurs de ces scènes.

Marc nie toute violence, mais reconnaît qu'il a parfois « perdu patience » et qu'il a eu des « réactions excessives ». Il souhaite une garde partagée et des échanges fréquents avec les enfants. Julie, de son côté, demande une garde principale avec des visites supervisées, craignant pour la sécurité émotionnelle des enfants.

## FICHES VIGNETTES – PROPOS DISCRIMINATOIRES EN MÉDIATION

**Vignette A – Propos homophobes**

Pendant une médiation, le père dit :

« Je ne veux pas que mon fils vive chez sa mère, elle est lesbienne et ce n'est pas un bon exemple pour un enfant. »

**Questions aux participants :**

- Comment recadrer ce propos de manière inclusive ?
- Comment ramener la discussion sur l'intérêt de l'enfant ?

**Vignette B – Propos transphobes**

Une mère dit :

« Leur père s'habille comme une femme maintenant, c'est ridicule ! Je refuse que mes enfants passent du temps avec lui dans cet état. »

**Questions aux participants :**

- Comment rappeler le respect de l'identité de genre en médiation ?
- Quelles stratégies utiliser pour que l'enfant ne soit pas instrumentalisé ?

**Vignette C – Propos sexistes**

Un père affirme :

« De toute façon, les femmes ne sont pas capables de gérer l'argent. C'est moi qui devrais toujours décider des finances. »

**Questions aux participants :**

- Comment recadrer cette affirmation pour préserver un climat de dialogue ?
- Quelles techniques utiliser pour rétablir l'équilibre de pouvoir ?

**Vignette D – Propos stigmatisants (orientation religieuse et sexualité)**

Une mère dit :

« Je ne veux pas que ma fille vive avec toi, tu fréquentes des amis homosexuels et ce n'est pas compatible avec nos valeurs. »

## Questions aux participants :

- Comment rappeler les règles de respect mutuel en séance ?
- Comment éviter que les valeurs personnelles soient utilisées pour exclure ou dénigrer ?



## ACTIVITÉ JEUX DE RÔLE : PRATIQUE DE TECHNIQUES INCLUSIVES EN MÉDIATION

## Cas A – Couple hétéro en haut conflit

## Contexte :

- Marie et Jean sont séparés depuis 8 mois.
- Ils ne parviennent pas à s'entendre sur l'horaire de garde de leur fils de 6 ans.
- La séance dégénère rapidement en reproches mutuels :
  - Marie : « *Il ne respecte jamais ses engagements, il est irresponsable.* »
  - Jean : « *Elle veut m'empêcher de voir mon fils, elle invente des excuses.* »

## Objectif du jeu de rôle :

- Le médiateur pratique **la reformulation et le recadrage** pour calmer les échanges et recentrer sur l'enfant.

## Cas B – Couple de même sexe en déséquilibre de pouvoir

## Contexte :

- Sophie et Amélie ont été en union de fait pendant 10 ans, elles ont un enfant de 4 ans.
- Amélie domine la conversation, coupe souvent la parole de Sophie, parle à sa place.
- Sophie reste silencieuse et semble hésiter à exprimer son point de vue.

## Exemple de dialogue :

- Amélie : « *Je sais mieux qu'elle ce qui est bon pour notre fille. Elle est trop émotive pour décider.* »

## Objectif du jeu de rôle :

- Le médiateur pratique **le caucus et l'écoute active** pour rétablir l'équilibre et donner une voix à Sophie.

## Cas C – Parent trans en litige avec ex-partenaire

## Contexte :

- Alex, un homme trans, est en médiation avec son ex-partenaire Julie.
- Julie remet en question sa parentalité depuis sa transition :
  - Julie : « *Je ne veux pas que les enfants soient perturbés en te voyant comme ça.* »



## Objectif du jeu de rôle :

- Le médiateur pratique **une posture affirmative** et un **recadrage inclusif** en rappelant les règles de respect et l'intérêt supérieur des enfants.

## Questions de discussion après chaque simulation

1. Quels indices vous amènent à décider d'utiliser une entrevue séparée (caucus) ?
2. Comment reformuler un propos violent ou discriminatoire sans renforcer le déséquilibre ?
3. Quelles sont les différences entre une posture « neutre » et une posture « inclusive » ?
4. Comment réagir si un·e participant·e tient un propos transphobe ou homophobe en séance?

## VIGNETTES - DÉBAT

**Cas A – Violence révélée en caucus****Contexte**

Lors d'une entrevue individuelle (caucus), un parent confie au médiateur :

*« Mon ex m'a frappé à plusieurs reprises, mais je ne veux pas que ça ressorte dans la médiation. S'il l'apprend, j'ai peur qu'il se venge. »*

**Défi pour le médiateur :**

- Respecter la confidentialité vs assurer la sécurité.
- Décider si la médiation peut continuer.

**Questions:**

1. Que feriez-vous en tant que médiateur ?
2. Quels sont les risques éthiques et légaux ?
3. Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?

**Cas B – Propos transphobes en séance****Contexte**

En pleine discussion sur le plan parental, un parent dit à l'autre :

*« Tu es trans, et ça va perturber nos enfants. Je refuse qu'ils vivent chez toi. »*

**Défi pour le médiateur :**

- Maintenir un climat sécuritaire et respectueux.
- Recadrer un propos discriminatoire sans perdre la neutralité.

**Questions :**

1. Que feriez-vous en tant que médiateur ?
2. Quels sont les risques éthiques et légaux ?
3. Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?



## Cas C – Le parent social non reconnu

### Contexte

Un couple de même sexe s'est séparé.

- Le parent biologique souhaite être reconnu seul dans le plan parental.
- Le parent social, qui a élevé l'enfant depuis sa naissance, mais sans reconnaissance légale, dit :

*« Je suis son parent au quotidien, je veux être inclus dans le plan parental. »*

### Défi pour le médiateur :

- Respecter le cadre légal (parent non reconnu juridiquement).
- Tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la réalité familiale.

### Questions:

1. Que feriez-vous en tant que médiateur ?
2. Quels sont les risques éthiques et légaux ?
3. Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?